

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 18 janvier 2019

10^{ème} Commission

N° CP-2019-1-10-2

Service instructeur

DSOL - Service insertion et stratégie

Service consulté

POLITIQUE DEPARTEMENTALE D'INSERTION : SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT 2019

Résumé : L'emploi constitue la première des priorités du Département.

Cette question est transversale à toutes les compétences de la Collectivité qui a un rôle moteur à jouer dans ce domaine. Est ainsi évidemment concernée en premier lieu, la politique départementale en faveur de l'insertion professionnelle des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa).

Aussi, afin de favoriser le retour à l'emploi de ce public, il est proposé d'autoriser le financement de deux postes de conseillers relais-entreprises en appui aux employeurs en recherche de main d'œuvre. Ces deux postes d'un montant total de 80 000 €, sont basés à Contact Plus et au Ciarem. Ces deux structures assurent un accompagnement à l'emploi de près de 2 000 bénéficiaires du rSa par an.

De plus, il est proposé d'attribuer des subventions de fonctionnement à ces deux associations particulièrement essentielles afin de pouvoir préserver leur capacité d'action sans rupture en début d'année : Contact Plus pour un montant de 198 281 € et le Ciarem pour un montant de 538 082 €, soit un total de 736 363 €. Ce soutien permet de financer l'accompagnement des bénéficiaires du rSa dans le cadre d'actions à visée sociale et d'accès à l'emploi (en référence à l'appel à projets 2019 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion).

Dès lors, il s'agit de valider par le présent rapport un montant de dépenses de 816 363 € ainsi que les conventions afférentes.

POLITIQUE EMPLOI DU CONSEIL DEPARTEMENTAL : SUBVENTIONNEMENT DE DEUX POSTES DE CONSEILLERS RELAIS-ENTREPRISES HAUT-RHIN SUD AU CIAREM ET HAUT-RHIN NORD A CONTACT PLUS

Les entreprises locales rencontrent des difficultés chroniques à pourvoir les postes vacants et sont en attente d'appui au recrutement.

Les deux conseillers relais-entreprises Haut-Rhin Nord et Haut-Rhin Sud pourront apporter un conseil en matière de ressources humaines aux entreprises (échange sur les besoins et sur les compétences requises, définition du profil de poste, mobilisation des prestations existantes), relayer les profils recherchés de telle sorte à proposer des candidats, bénéficiaires du rSa, pré-sélectionnés dans les portefeuilles des référents.

Ils exerceront en lien avec le Chargé de mission entreprises du Département (DEFI/SIS) et en relais des besoins de main d'œuvre signalés aux élus, à l'ADIRA, lors des « petits déjeuners de l'emploi », etc.

En contact permanent avec des demandeurs d'emploi bénéficiaires du rSa, le Conseiller relais-entreprises est au fait des particularités de ce public. Pour favoriser le recrutement de bénéficiaires du rSa et optimiser les mises en relation, il peut sensibiliser et faire valoir leurs compétences auprès des employeurs, et ainsi faire coïncider la demande et l'offre d'emploi.

Ils pourront diffuser, le cas échéant, les offres recueillies aux partenaires financés par le Département.

Enfin, ils seront aussi à même de favoriser le maintien à l'emploi des personnes recrutées - par une assistance personnalisée - au cours des 6 premiers mois suivants la prise de poste, à la demande de l'employeur ou celle du salarié.

Ils seront basés au sein des deux structures assurant le plus grand nombre d'accompagnement à l'emploi de bénéficiaires du rSa, le Ciarem à MULHOUSE et Contact Plus à COLMAR, soit près de 2 000 personnes par an en flux constant.

Les demandes de subventions d'un montant total de 80 000 € sont déclinées comme suit et font l'objet d'un conventionnement (conventions en pièces jointes), d'une durée d'un an, du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2019 :

Porteur de l'action N° d'opération	Coût total de l'action	Subventions demandées	Co- financeurs publics	Subvention proposées à la CP
CIAREM FRM05602	40 000 €	40 000 €	/	40 000 €
CONTACT PLUS FRM05603	48 898 €	46 057 €	/	40 000€
Total	88 898 €	86 057 €		80 000 €

Les modalités opérationnelles de cette action, notamment les objectifs quantitatifs et les indicateurs de pilotage, seront définies dans une feuille de route qui sera notifiée aux deux associations par la Présidente du Conseil départemental.

CONVENTIONS POUR L'ACCOMPAGNEMENT DES BENEFICIAIRES DU RSA (appel à projets pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion 2019)

Courant 2018, deux structures financées au titre des crédits d'insertion depuis plusieurs années, pour leurs missions d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active (rSa), ont présenté au Département (élus et techniciens), des demandes de subventions de fonctionnement afin d'éviter toutes difficultés de trésorerie sur le premier semestre 2019, en amont de l'examen des propositions d'actions en réponse à l'appel à projets 2019.

Ainsi, en référence à la décision de l'Assemblée du 14 décembre 2018 concernant l'adoption du Budget primitif 2019, il s'agit de subventionner ces structures entrant dans le cadre de l'appel à projets 2019 pour la mise en œuvre de la politique départementale d'insertion, dès l'ouverture du budget 2019, sur la base de 50 % du montant des subventions allouées en 2018.

Cette pratique reste exceptionnelle : les modalités de financement des autres structures subventionnées pour des actions d'insertion, resteront inchangées par rapport à 2018, en ce qui concerne les crédits d'insertion du Département.

La sélection des structures à soutenir, a été établie sur la base des critères suivants :

- la sollicitation de la structure,
- la santé financière (fragilité de trésorerie immédiate ou à court terme) estimée à partir des analyses conduites par le Service Insertion et Stratégie (SIS) et la Direction Ressources Solidarité (DRS),
- le pourcentage des subventions du Département au titre des crédits d'insertion (hors Fonds Social Européen –FSE-), dans leur budget global,
- l'importance des actions conduites et des subventions accordées par le Département au titre des crédits d'insertion (hors Fonds Social Européen –FSE-),
- l'absence du soutien d'une association « mère », et d'activités relevant d'autres politiques et financements,
- la prise en compte du contexte de la programmation FSE 2014-2020 et de son impact évident et prévisible en 2019 sur leurs moyens financiers.

Deux associations ont sollicité le Département et cumulent les six critères de sélection : Contact Plus et le Ciarem.

La mise en place de cette mesure permet de maintenir la capacité d'accompagnement des bénéficiaires du revenu de Solidarité active dès le 1^{er} janvier 2019 et d'éviter ainsi une possible interruption de leurs missions, 2 343 bénéficiaires du rSa sont ainsi potentiellement concernés, suivis dans le cadre de dix actions distinctes sur plusieurs territoires, relevant de l'insertion sociale, socioprofessionnelle et de l'accès à l'emploi, telles que détaillées dans l'annexe.

La 10^{ème} commission a émis un avis favorable lors de sa réunion du 11 janvier 2019.

Aussi, au vu de ce qui précède, il vous est proposé :

- d'accorder, au titre des crédits d'insertion de l'année 2019 :
 - des subventions pour deux postes de Conseillers relais-entreprises, soit 40 000 € à l'association Ciarem et 40 000 € à l'association Contact Plus, pour un montant total de 80 000 €.
 - des subventions de fonctionnement à l'association Ciarem et à l'association Contact Plus, porteurs des actions telles que définies dans le tableau annexé au présent rapport, pour un montant total de 736 363 €.

- d'approuver les conventions afférentes à conclure avec l'association Ciarem et l'association Contact Plus, jointes en annexe au présent rapport et de m'autoriser à les signer,
- de m'autoriser à signer tout document relatif à la mise en œuvre opérationnelle de l'action des Conseillers relais-entreprises,
- de prélever les crédits correspondants sur le budget primitif 2019 programme H 812, chapitre 017, fonction 564, nature 6574, code programme 3048.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT